

Scission d'une copropriété

Par vicente, le 09/03/2010 à 18:49

Bonjour,

nous sommes une copropriété comprenant 2 batiments bien distincts. Nous souhaiterions que notre batiment , qui comprend seulement 4 copropriétaires, ne soit plus géré avec l'autre batiment au niveau du syndic. Merci de m'aider car il s'agit de ma première acquisition immobilière et je ne connais pas les démarches à effectuer. Quels frais cela va-t-il entrainer pour les 4 propriétires?